

même cette concession de pouvoirs accordés, comme autrefois, aux Récollets, exclusivement à tous autres missionnaires. On voit encore, aux *Archives de la Préfecture* de Versailles, les pièces autographes dont il est ici parlé, ainsi que plusieurs lettres du secrétaire de la Propagande, pour presser l'envoi des missionnaires Récollets en Canada.

“ Mais les RR. Pères Jésuites devancèrent les Récollets dans ce pays, où la grande Compagnie des Associés refusa constamment d'admettre ces derniers. Le cardinal de Richelieu, alors ministre tout puissant, leur donna d'ailleurs l'exclusion formelle et voulut qu'il n'y eût que des Jésuites en Canada.

“ Les missionnaires de la Compagnie de Jésus ne pouvant donc profiter des pouvoirs des Récollets, prirent le parti de s'adresser à l'archevêque de Rouen : le pays du Canada dépendant alors du parlement de cette ville.

“ Comme cette juridiction ne paraissait pas entièrement certaine au jugement de ces religieux, ils consultèrent des hommes habiles en France et à Rome. Mais il n'intervint jamais de Rome aucun acte officiel qui validât les pouvoirs dont usaient les Pères Jésuites.

“ Aussi, en 1643, M. Olier et les Associés de Montréal, qui pouvaient avoir quelque doute fondé sur la validité des pouvoirs conférés par l'archevêque de Rouen, demandèrent au pape qu'il voulut bien autoriser le nonce, en France, à donner des pouvoirs de missionnaire aux prêtres qui se destineraient pour le Canada.”

Ce récit de l'abbé Faillon fait voir que les Jésuites ne se seraient pas trouvés dans une position mal définie, s'ils ne se fussent appelés eux-mêmes à la mission du Canada et s'ils n'avaient supplanté les Récollets qui, eux, avaient été appelés par la Cour de Rome et non par la Cour de France.

C'est un exemple des tristes rivalités qui ont surgi trop souvent entre les ordres religieux et qui ont fait tant de mal dans l'Eglise. Les missions de la Chine se ressentent encore des querelles des Dominicains et des Jésuites. Malgré la protection et les ordres de Rome, les Pères Récollets n'ont-ils pas été sacrifiés à leurs rivaux, plus puissants qu'eux à la Cour de France?

Cependant, tout malheureux que soit ce démêlé, quand on considère les prodiges de zèle, d'intrépidité et d'abnégation que les Jésuites ont déployés dans la Nouvelle-France, on reste désarmé et on n'a pas la force de leur reprocher les torts qu'ils ont eus vis-à-vis les Récollets. On ne peut que regretter qu'ils ne les aient pas imités en les appelant à partager leurs travaux, comme les Récollets eux-mêmes avaient fait pour les Pères de la Compagnie de Jésus en 1625.

Selon le même *Mémoire* de l'abbé Faillon, ce dut être ces derniers religieux qui, lors de l'érection de Québec en Vicariat-Apostolique, demandèrent à Rome d'insérer dans la bulle de Mgr de Laval la clause que *Québec était dans le diocèse de Rouen*, “ afin, dit-il, de justifier par là, d'une manière péremptoire et authentique la juridiction qu'ils avaient exercée jusqu'alors “ depuis leur retour en Canada, et qui avait excité “ contre eux les plaintes et les murmures des Récollets.”

Après cet exposé des faits, qu'on lise ce que M. Garneau dit des Jésuites en cet endroit de son livre et ailleurs, et l'on se convaincra qu'il n'était pas leur ennemi. Si, en différentes rencontres, il fait des réserves à leur égard, c'est qu'il les croit motivées, et il ne leur épargne pas les éloges qu'ils ont justement mérités.

III

L'historien du Canada est plus sévère pour Mgr de Laval que pour les Jésuites : “ Ce prélat, dit-il, avait de grands talents et une activité infatigable, mais son esprit absolu et dominateur voulait tout faire plier sous sa volonté.”

Je me souviens encore des hauts cris que suscita ce jugement lorsque parut le premier volume de l'*Histoire du Canada*. Mais quand on l'examine avec la froide raison, après avoir étudié les documents de l'époque, on ne peut s'empêcher d'en reconnaître la justesse. L'œuvre de Mgr de Laval est trop grande, ses intentions étaient trop droites, sa sainteté est trop éclatante, pour qu'il ne soit pas permis d'avouer des défauts de caractère qui étaient, pour ainsi dire, l'apanage des grands de son siècle. L'atmosphère, en France, était à l'absolutisme. Louis XIV, le monarque peut-être le plus absolu des temps modernes, était l'exemple sur lequel se modelaient tous ceux qui, de loin comme de près, partageaient son pouvoir. Les hommes d'Eglise les plus saints subissaient, même à leur insu, cette influence, comme les hommes du monde. Mgr de Laval n'en fut pas exempt, il ne faut pas craindre de le dire. On ne craint pas d'enlever la poussière sur un beau marbre antique.

Si Mgr de Laval n'avait eu maille à partir qu'avec l'Etat, si on n'avait à lui reprocher que de s'être querellé avec les gouverneurs, qu'il faisait et défaisait presque à son gré, on pourrait supposer qu'il agissait de la sorte parce que ceux-ci outrepassaient leurs pouvoirs et qu'ils empiétaient sur le domaine religieux ; mais il s'est fait des querelles dans l'Eglise même, et, en particulier, avec son propre successeur, Mgr de Saint-Vallier.

Après l'avoir choisi lui-même selon ses désirs, l'avoir désigné au roi, comme il avait fait auparavant pour le gouverneur Mézy, et lui avoir remis son siège, il voulut que le nouvel évêque lui obéît et qu'il dirigeât l'Eglise du Canada, uniquement selon ses vues. Voyant qu'il ne pouvait le gouverner, il mit ensuite tout en œuvre auprès du roi pour le faire rappeler en France et lui faire enlever son siège. La lutte fut ce qu'on peut la supposer entre deux prélats relevant tous deux de la haute noblesse, également influents à la Cour, doués chacun d'une volonté de fer et de cette âpre vertu dont l'abbé de Rancé fut alors le modèle extrême. Quand on examine le sujet de ce débat, on reste aussi attristé que le seront nos arrière-neveux, quand ils étudieront les luttes du même genre dont nous sommes aujourd'hui témoins.

Mgr de Laval avait fait de son clergé une espèce d'ordre régulier, fort édifiant, ne possédant pas de biens propres, ayant pour centre d'action le séminaire de Québec, où l'évêque fondateur était tout puissant. Dès son arrivée dans la colonie, Mgr de Saint-Vallier vit bien qu'il serait toujours à la merci de son prédécesseur, s'il ne brisait cette organisation. Aussi entreprit-il de constituer son clergé sur le pied des diocèses de France. Ce plan était le plus pratique, et il devait tôt ou tard être mis à exécution.

Mgr de Laval en fut consterné ; il crut y voir la ruine de son Eglise : c'était certainement celle de son influence. Il réagit contre ce nouvel ordre de choses, avec autant d'impétuosité que Mgr de Saint-Vallier en mit à le réaliser. Ces deux hommes si saints, animés des meilleures intentions, croyant agir pour le plus grand bien, empoisonnèrent leur vie par ces dissensions, dont le diocèse eut à souffrir encore davantage. Mgr de Saint-Vallier ne fut plus, aux yeux de l'ancien évêque de Québec... “ qu'un homme de Cour qui n'ayant pas la moindre espérance de grâce dans sa conduite, ne s'étudie jour et nuit qu'à trouver des moyens de ne donner aucun repos à tous ceux qui lui apportent la moindre résistance.” (Lettre à M. de Brisacier, en 1692.) Et en 1699, dans une lettre à l'abbé Tremblay, alors à Paris :

“ Comme il n'y a aucun changement à espérer de sa conduite, l'on peut s'attendre qu'il ruinera cette pauvre Eglise qu'il est plus incapable de gouverner, à cause spécialement de son éloignement de la France.”

Enfin Mgr de Laval écrivait à Mgr de Saint-Vallier lui-même, en 1696 :

“ N'a-t-il pas paru... que votre principal dessein a été de détruire tout ce que vous avez trouvé si bien établi ? ”

Le secret de ce démêlé est tout entier dans ces derniers mots.

Je me borne à ces courts passages qui pourraient être aggravés par des citations plus accentuées. Ne croirait-on pas assister aux disputes et aux excès de langage auxquels se livrèrent saint Jérôme et Rufin, et, dans des temps plus rapprochés, saint Bernard et Pierre-le-Vénérable ?

Les chrétiens éclairés ne s'étonnent pas de ces misères qui ont toujours existé plus ou moins dans l'Eglise. C'est la part de la nature humaine et l'épreuve de la foi.

Voici la règle que pose le pape saint Grégoire-le-Grand sur la manière de traiter les questions de ce genre non seulement celles auxquelles on peut donner une interprétation favorable, mais celles d'une nature plus grave encore : “ Si, dit-il, du récit d'un fait véritable il résulte du scandale, il vaut mieux laisser naître le scandale que renoncer à la vérité. *Si autem de veritate scandalum sumitur, utilius permittitur nasci scandalum, quam veritas relinquatur.* ” Saint Grégoire-le-Grand, 7^e homélie, paragraphe 5.

Dans la position toute particulière qui nous est faite en ce pays, il faut savoir envisager hardiment ces difficultés. C'est surtout un devoir impérieux, pour ceux qui sont appelés à défendre nos intérêts, d'être exactement instruit des hommes et des choses du passé, sans quoi ils seraient exposés à embrasser des opinions, ou à se jeter dans des théories impossibles à soutenir et qui viendraient se heurter contre les faits. On conçoit quelles fâcheuses conséquences pourraient en résulter.

Il ne faut pas oublier non plus que les documents sur lesquels s'appuie notre histoire, sont, pour la plupart, publics et d'un facile accès, que tous, amis comme ennemis, sont en mesure de les contrôler.

Il importe donc de les bien connaître pour en tirer partie avec discernement. C'est précisément la remarque que fait le savant abbé Faillon, dans le mémoire cité plus haut, en s'adressant particulièrement au clergé canadien.

Après avoir énuméré les principales archives où sont déposés ces documents, il ajoute : “ L'honneur du clergé, le bien de la religion et enfin l'amour de la vérité demandent qu'on soit instruit à fond, dans ce pays, de tout ce qui est relatif à l'histoire ; afin qu'en cas de besoin, on puisse répondre avec connaissance de cause aux attaques des ennemis de l'Eglise.”

Maintenant qu'on connaît les détails qui précèdent, peut-on accuser M. Garneau d'avoir méconnu le caractère de Mgr de Laval et de l'avoir jugé avec trop de

sévérité ? Il fut un apôtre admirable, mais un esprit inflexible, “ persuadé qu'il ne pouvait errer dans ses jugements, entreprenant des choses qui auraient été exorbitantes en Europe.” On a le droit de le vénérer comme un saint, mais aussi celui de le juger comme un homme.

Ce qu'on pourrait seulement reprocher à M. Garneau, c'est peut-être de n'avoir pas été assez complet en ce qui regarde le caractère et les œuvres de Mgr de Laval, qui a été le fondateur de l'Eglise du Canada ; de n'avoir fait qu'indiquer ce qu'il aurait dû mettre en relief.

IV

Je ne veux pas revenir sur la question des Huguenots, qu'on a tant reprochée aussi à M. Garneau et que j'ai déjà traitée dans un autre ouvrage (1). On y verra qu'il était moins éloigné de la vérité que ses adversaires extrêmes.

Outre certaines appréciations contestables, il existe dans cette *Histoire du Canada*, une lacune qui n'a pas été remplie, que la critique a peu remarquée et qui cependant laisse dans l'ombre un des côtés les plus intéressants de notre histoire. Je veux parler de l'œuvre incomparable des missionnaires dont l'action a été parfois décisive sur la colonie. Ils n'ont pas été seulement des évangélistes, mais souvent des hommes politiques plus habiles et plus influents que des gouverneurs. Ils ont laissé une empreinte ineffaçable sur notre sol et sur notre caractère national.

Un écrivain protestant a mieux saisi ce sujet que M. Garneau : M. Parkman y a consacré un volume entier de ses études historiques sur le Canada. (*The Jesuits in North America.*)

Il y aurait bien encore à indiquer, si M. Chauveau ne l'avait déjà fait, une autre période de l'histoire du Canada, où l'écrivain n'a pas été aussi complet que l'aurait exigé le sujet. La Conspiration de Pontiac, qui n'occupe qu'une page du récit de la conquête, a fourni la matière de deux volumes à l'historien américain que je viens de nommer.

M. Garneau n'aurait-il pas dû consacrer un chapitre à ces expéditions homériques qui ont fait trembler nos conquérants et qui offrent l'intérêt fantastique d'un drame ?

Malgré ces rares imperfections, l'*Histoire* de M. Garneau n'en est pas moins une œuvre magistrale ; et, sans vouloir flatter notre orgueil national, on peut affirmer qu'il se publie rarement en Europe de travaux historiques d'une plus haute portée. Le temps n'est pas éloigné, nous en sommes sûrs, où l'Académie française lui accordera le grand honneur qu'il mérite en le plaçant parmi ses ouvrages couronnés. Cette suprême distinction serait accueillie par tous les Canadiens comme un double triomphe, et pour les lettres et pour la nationalité.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

Rivière-Ouelle, novembre 1883.

CAUSERIE PHILOSOPHIQUE

(Suite)

III

PRENEZ GARDE !

Si vous ouvrez un livre de physiologie, à chaque page vous lisez le mot *cellule* ; vous le lisez à chaque paragraphe dans un traité de botanique et vous le retrouvez à chaque phrase de tout ouvrage écrit sur la zoologie. La cellule est la base des sciences biologiques, comme le verbe être est celle des études philologiques, comme l'idée est celle des investigations philosophiques. Elle est vraiment l'alpha et l'oméga de ces mondes attrayants. Et quelles merveilles ne vous en dit-on pas ? De là plusieurs de nos lecteurs, nous en sommes certains, ont senti un violent désir de se former de la cellule une idée claire et distincte. Qu'ils attendent patiemment.

D'autres peut-être ont conçu un projet plus hardi. Esprits élevés et nobles, ils se sont penchés comme Fénelon et Lamartine sur la nature sensible, ils en ont, comme eux, ressenti les palpitations et admiré les beautés. Mais bientôt instruits des mystères qu'elle recèle : “ Eh bien ! se sont-ils dit, allons plus loin, puisqu'il y a un plus loin.” Et ils se sont promis de jeter un regard sur le monde microscopique et d'examiner en elles-mêmes les merveilles des molécules vivantes.

Prenez garde ! leur dirai-je avec tous les amateurs du microscope ; prenez garde ! et avant tout, voyez bien s'il ne serait pas mieux pour vous de vous en remettre aux histologues de profession.

Le microscope de fait est, entre tous les instruments de physique, le plus insidieux, le plus trompeur ; c'est une sirène qui enchante, un talisman qui fascine. Quelque soit l'objet visible sur lequel on l'interroge, il révèle des secrets si nouveaux, il opère sous les yeux des transformations si inattendues, si gracieuses, si étonnantes, qu'un admirateur de la na-

(1) Une paroisse canadienne au 17^e siècle.